



4 collèges et les écoles de leur secteur sortis de l'Education Prioritaire dans l'Académie.

Le recteur d'Académie a réuni un Groupe de Travail académique ce lundi 24 novembre où il a annoncé :

➤ La sortie de 4 secteurs de l'Education Prioritaire.

- **Méru (60)** : Collège Mendès France, Ecole J. Verne
- **Mouy (60)** : collège et les 5 écoles de la commune
- **Crèvecœur le Grand (60)** : Collège et les 15 écoles du secteur de collège.
- **Ailly sur Somme (80)** : Collège du Val de Somme, les écoles J. Ferry d'Ailly sur Somme (mat et élém), de Picquigny et de Saint Sauveur (mat et élém).
- L'école « **Les Violettes** » d'Amiens, à la demande des personnels, en sort également.

➤ Cinq secteurs ECLAIR intègrent le dispositif REP + :

- 02** : - **Laon** : secteur du collège Charlemagne mais 5 écoles sortent de l'EP : Athies (2), Bruyères et Monteberault, Eppes et Ardon Primaire à Laon.
- **Bohain en Vermandois** : collège H. Matisse avec les écoles du secteur
- 60** : - **Compiègne** : secteur du collège A. Malraux à Compiègne avec les écoles du secteur
- **Beauvais** : Collège H. Beaumont et les écoles en ECLAIR
- **Montataire** : Collège A. France et les écoles de la commune sauf celle D. Casanova
- 80** : - **Amiens** : collège G. Mareschal et écoles du secteur (sauf les violettes)
- **Amiens** : Collège A. Rimbault et les écoles du secteur

➤ Les autres réseaux ECLAIR passent en REP.

- 60** : - Secteurs **Nogent sur Oise**, **Creil** (Collège J. J. Rousseau), **Compiègne** (Collège G. Denain).
- 80** : - Secteur de collège de **Beaucamps le vieux** : mais l'école de Fresneville sort de l'Education prioritaire.

➤ Les autres secteurs qui étaient en RRS intègrent la REP.

A noter que dans le 80 : les écoles du secteur du **collège d'E. Lucas d'Amiens** (Fbg De Hem, J. Verne mat. et Saint Roch mat.) deviennent REP. De même, dans le secteur du **collège de Flixecourt**, Bettencourt Saint Ouen, la maternelle de Flixecourt et l'école de Ville le Marcelet deviennent également REP. Il en va aussi de même pour les écoles J. Zay et M. Curie de Ham pour le **secteur de collège de Ham**.

➤ De nouveaux secteurs REP.

- 02** - **Hirson** : Collège G. Cobast, les écoles de la commune + Effry et Wimpy.
- **Wassigny** : le collège et l'école de la commune
- **Vervins** : collège Condorcet et les écoles de la commune
- **La Fère** : Collège M. de Luxembourg et les écoles de Aguilcourt le Sart, de Beautor, de Danizy, de la Fère, les élém de Nouvion le Comte et Nouvion et Catillon
- **Le Nouvion en Thiérache** : Collège C. Quentin et écoles de la commune
- 80** - **Roye** : collège L. Michel et écoles du secteur
- **Abbeville** : collège Ponthieu et écoles du secteur de la commune
- **Péronne** : Collège et écoles du secteur sauf Bouchavesne Bergen, Brie, Estrées Mons, Sailly saillisel et Villers Carbonnel.

REP / REP +

Dans le cadre de la refondation de l'Ecole, le ministère a décidé de revisiter l'Education prioritaire. Les réseaux d'Education prioritaire seront tous articulés autour d'un collège, lui-même placé en REP. Ainsi les secteurs RRS ou ECLAIR intègrent l'un ou l'autre des dispositifs ou en sortent.

En REP : l'indemnité est revalorisée de 50 % par rapport à l'Indemnité ZEP, soit 1734,00 € annuels. Mais pour les personnels en ECLAIR, le gain est presque nul puisque la part variable de l'indemnité « Eclair » n'existera plus.

En REP + : l'indemnité prévue s'élèvera à 2312,00 € annuels. Ces indemnités entreront en vigueur à la rentrée 2015.

Les décharges de service en REP + : Pour les professeurs de collège certifiés, elles équivalent à 1 h 30 hebdomadaire. Pour les enseignants du 1^{er} degré, elles s'élèvent à 18 demi-journées par an. Mais la majorité des enseignants déjà concernés par cette mesure dénoncent la multiplication des réunions, une flexibilité de leurs horaires et une surcharge de travail.

Pour la FNEC-FP-FO, aucun enseignant ne doit voir son salaire baisser, pas un poste ne doit disparaître !